

# EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME (PIC) INTERREG III B OCEAN INDIEN 2000-2006

Synthèse du rapport final  
Avril 2004



**ERNST & YOUNG**

*La Qualité par principe™*



## Synthèse du rapport final

---

Cette synthèse vise à présenter les principales conclusions et préconisations de l'évaluation à mi-parcours du programme INTERREG IIIB Océan indien (2000-2006), confiée au cabinet Ernst & Young Secteur public.

Elle se structure, après une brève présentation des principaux enjeux et spécificités du programme, autour des deux séries de questions de l'évaluation à mi-parcours :

1. La stratégie est-elle toujours adaptée et pertinente au regard des enjeux de la zone Océan indien, du profil socio-économique de la Réunion et au regard des autres dispositifs existants en matière de coopération régionale ?
2. L'état d'avancement du programme permet-il d'afficher un **niveau de performance satisfaisant** et d'appréhender les **principaux risques financiers** liés aux nouvelles contraintes de gestion de la programmation 2000-2006 ? Le fonctionnement du programme est-il **efficace** et permet-il une **mise en œuvre optimale** des opérations? Les premières réalisations et résultats à mi-parcours permettront-ils à terme d'assurer l'**atteinte des objectifs escomptés** initialement ?

*Note : Cette synthèse présente un résumé technique du projet de rapport final, et intègre les principales conclusions et recommandations du rapport. Elle ne peut être dissociée du rapport auquel elle se rapporte.*

### Enjeux et spécificités du programme INTERREG IIIB Océan indien

Le programme INTERREG IIIB Océan indien est le **premier programme spécifique de coopération régionale attribué par l'Union européenne à la Réunion, région ultra-périphérique (RUP)**.

Celle-ci bénéficiait néanmoins, dans le cadre des fonds structurels, d'une ligne de crédit coopération régionale au sein de REGIS II 1994-99, reconduite dans le cadre du programme Objectif 1 2000-2006 (mesure E4).

La Réunion bénéficie pour la période 2000-2006 d'une **enveloppe de crédits de 5 M€** de fonds européens, ce qui en fait **financièrement le plus petit programme INTERREG français, représentant 0,4 % du volet B d'INTERREG III, et le plus petit programme en faveur des RUP**.

Le programme fait état d'importants retards, liés en partie à la date d'adoption des documents : le DOCUP a été approuvé et signé par la Commission européenne le 18 juillet 2002, alors que sa recevabilité date du 27 septembre 2001, tandis que le Complément de programmation, validé au CNS de juillet 2002, a été approuvé le 6 novembre 2002. Les travaux ont donc réellement débuté fin 2002.

#### Une grande complexité liée à la situation ultra-périphérique et aux spécificités propres à la zone Océan indien

Les programmes INTERREG IIIB attribués aux régions ultra-périphériques (RUP) apparaissent **plus complexes que dans la zone communautaire** pour plusieurs raisons :

- les régions bénéficient pour la première fois d'un programme INTERREG,
- les territoires sont isolés : les difficultés de déplacement compliquent les échanges,
- les gouvernements et les économies des pays tiers sont caractérisées par une plus grande fragilité et instabilité que les pays de l'Union européenne.
- l'échelle de coopération diffère des régions de la zone communautaire, les régions ultra-périphériques coopérant avec des Etats et non des régions.

Par ailleurs, dans le cas du programme INTERREG IIIB Océan indien, certains facteurs renforcent cette complexité :

- Il s'agit du plus **petit programme INTERREG IIIB français sur le plan financier**, alors même que la région Réunion est bénéficiaire du plus important DOCUP Objectif 1 au regard des autres régions françaises (1,5 milliards de subventions UE), d'où une **très forte marginalité** du programme dommageable à sa prise en considération complète,
- C'est le seul programme INTERREG pour lequel **une seule région communautaire** est concernée,
- Le programme vise à développer des échanges (en dehors des actions possibles de coopération inter-RUP, Régions ultra-périphériques) à l'international avec **des pays Afrique-Caraïbes- Pacifique (ACP)** de la zone Océan indien, le plus souvent des **Pays les moins avancés (PMA)**.
- Le programme prévoit essentiellement des **actions bilatérales**, dans la plupart des cas, **avec des Etats de la zone et non avec des régions**. Ces Etats bénéficient par ailleurs de fonds publics internationaux extrêmement élevés dans le cadre de l'aide publique au développement, importance des fonds qui renforce encore la marginalité évoquée du programme INTERREG.

### Deux enjeux clefs

Deux enjeux forts servent de fils conducteurs à l'évaluation à mi-parcours :

- Un **enjeu à court terme lié à la règle de dégageement d'office** s'appliquant pour la première fois au 31.12.2004. Cet enjeu implique que la tranche financière 2002 du PIC soit intégralement justifiée en fin d'année. Celle-ci représente, retraitée de l'avance (7% de la maquette initiale), un montant d'environ 500 K€.
- Un **enjeu à moyen terme lié aux perspectives d'avenir des politiques de cohésion** pour la programmation suivante (2007-2013). En ce sens, le programme actuel constitue un programme d'**expérimentation** pour la région Réunion et plus spécifiquement pour l'autorité de gestion. Sa réussite, sa performance et son positionnement marqueront sa légitimité et son importance pour les négociations à venir en matière de politique de « Grand voisinage ».

### La stratégie est-elle toujours pertinente au regard des enjeux de la zone en matière de coopération et des autres dispositifs et outils existants ?

#### Une stratégie en adéquation avec les principaux enjeux de la zone

L'analyse de la pertinence de la stratégie se fonde sur les principaux enseignements antérieurs et sur l'actualisation des diagnostics afin de déterminer si la stratégie retenue est, quatre ans après l'élaboration des documents de programmation, toujours en **adéquation** avec les besoins et atouts du territoire et de la zone étudiée.

Les analyses menées et la synthèse réalisée sous forme d' « AFOM » (analyse des principaux atouts / faiblesses et opportunités / menaces) montrent :

- que le programme répond aux **principaux besoins** identifiés, notamment en matière de :
  - développement des énergies renouvelables,
  - soutien aux filières et métiers du développement durable,
  - formation initiale et la formation en continu et le développement des coopérations universitaires,
  - intégration de la Réunion dans les ensembles économiques de la zone,
- que par ailleurs, il permet de valoriser **certaines atouts et opportunités** clefs de la Réunion, en particulier :
  - le développement et la valorisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,
  - le renforcement des pôles d'excellence en matière de recherche, de santé ou d'ingénierie,
  - la croissance du trafic portuaire avec la zone,
  - le positionnement sur les produits à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, les analyses soulignent que les différentes **évolutions des principaux partenaires de la zone** (1<sup>er</sup> cercle d'intervention) ne sont pas susceptibles de remettre en cause les orientations choisies. Elles justifient en revanche certains retards, blocages ou difficultés sur la mise en œuvre de certains objectifs ciblés. C'est le cas notamment du programme PAISE, cofinancé par INTERREG au titre de la mesure 4.2, dont la mise en œuvre a été retardée du fait des événements politiques majeurs de Madagascar.

Enfin, l'évaluation propose d'intégrer à la stratégie du programme la **problématique touristique**. En effet, celle-ci représente un atout fort à valoriser (secteur clef de l'économie réunionnaise) et pourrait bénéficier d'opportunités fortes dans la zone Océan indien (possibilité de renforcement du rayonnement régional, échanges de bonnes pratiques avec les pays possédant des caractéristiques communes, formation dans les pays où le potentiel reste inexploité, mise en place d'outils communs, etc.).

Au regard de ces analyses, l'évaluation souligne que la **stratégie reste, à mi-parcours, en adéquation avec les enjeux identifiés**, les principales évolutions de la zone et du profil environnemental et socio-économique de la Réunion ne remettant pas en cause sa validité.

### Une architecture globalement cohérente

L'analyse de la cohérence interne du programme vise à valider l'architecture globale du programme, afin de s'assurer de sa cohérence et de la bonne articulation de ses objectifs.

L'architecture d'ensemble du programme est bien articulée autour des différents niveaux d'objectifs :

Les trois objectifs transversaux du programme sont **conformes aux orientations stratégiques** des programmes INTERREG IIIB Océan indien, tandis que les **objectifs spécifiques** du programme **couvrent les principaux besoins et enjeux** identifiés dans le diagnostic de la zone et le profil économique et environnemental de la Réunion.

La problématique « tourisme » pourrait être intégrée à l'objectif visant à « Encourager les échanges et la connaissance des économies des pays voisins pour un développement économique intégré et solidaire ». Celle-ci doit en revanche ne porter que sur des **actions bilatérales dans le domaine touristique**.

- Opérationnellement, ces actions pourraient être intégrées à la mesure 3 ou la mesure 4 et pourraient concerner notamment : la promotion externe de l'offre touristique, les échanges bilatéraux dans les domaines de l'hôtellerie et la restauration, notamment sur les produits touristiques communs.
- Cette prise en compte permettrait l'éligibilité notamment d'actions dans le cadre du Plan Seychelles de type « échanges entre petits hôteliers ou gîteurs réunionnais et seychellois », « renforcement des produits touristiques communs ».

Par ailleurs, les **objectifs opérationnels sont précis**, ce qui permet une programmation ciblée sur des champs d'action réduits, en cohérence avec une maquette financière extrêmement limitée (moins de 500 K€ / sous-mesure en moyenne). Leur atteinte est en revanche conditionnée par l'existence réelle de projets à ce stade d'avancement du programme. Ce **décalage** entre la période d'écriture des documents de programmation et la mise en œuvre opérationnelle du programme nécessitera des ajustements et des élargissements de certains objectifs.

Enfin, les **priorités transversales communautaires sont correctement prises en compte** dans les documents de programmation, même si l'égalité des chances entre les femmes et les hommes apparaît plus difficile à mettre en œuvre dans ce type de programme.

Ainsi, l'évaluation conclut que la **cohérence des objectifs poursuivis** est assurée, même si la logique ascendante retenue initialement peut être de nature à générer certaines difficultés, notamment liées au décalage existant entre la programmation initiale (fin 2000) et sa mise en œuvre (2003) sur certains projets fléchés.

Une articulation et une complémentarité des différents dispositifs existants au niveau régional à renforcer

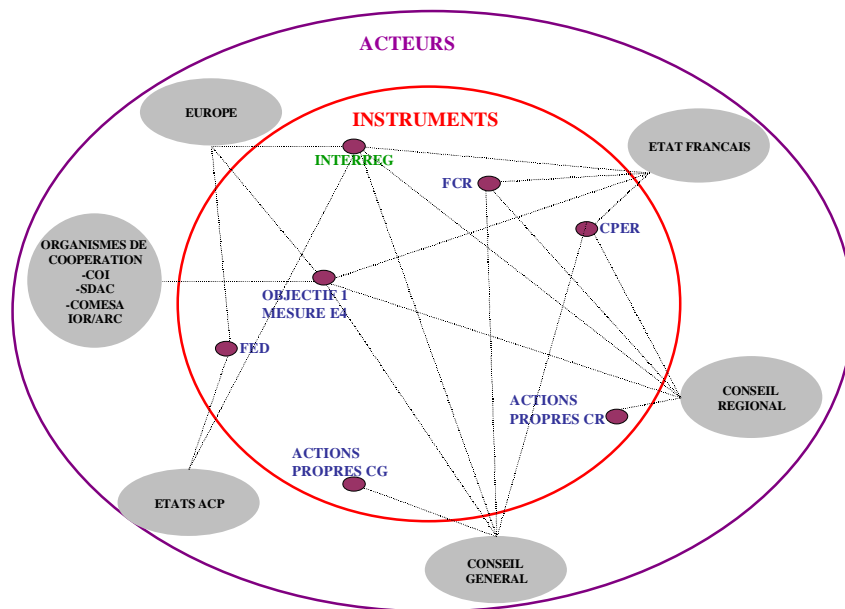
L'analyse de la cohérence externe du programme a pour objectifs d'évaluer la **qualité de l'articulation** de la programmation INTERREG IIIB avec les autres programmations en cours afin, d'une part, d'identifier d'éventuels chevauchements du programme avec les autres outils, et d'autre part, de comprendre les spécificités d'INTERREG, au regard des autres instruments.

La coopération régionale est un domaine extrêmement complexe, reposant sur des **acteurs pluriels** et des **outils et sources de financements multiples**.

Cette complexité est renforcée dans la zone Océan indien par le fait que s'ajoutent, aux dispositifs régionaux de coopération régionale *stricto sensu*, les actions d'aide publique au développement des principaux bailleurs de fonds dans la région, notamment :

- La France à travers l'aide publique au développement,
- L'union européenne au travers de l'accord cadre UE/ACP.

**Représentation graphique de la « nébuleuse » de la coopération régionale**



Ernst & Young, Secteur public 2004

Ainsi, **4 grands types d'acteurs** (Europe, Etat, collectivités territoriales, organismes de coopération régionale dans le cadre de relations bilatérales, trilatérales et multilatérales) et **3 sources de financements principales** (ressources de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales dans de multiples domaines (formation professionnelle, éducation, culture, développement économique, environnement, etc.)) font coexister des **dispositifs/programmes/outils** distincts:

- Programmes communautaires : Objectif 1- mesure E4, INTERREG, FED
- Interventions étatiques : Fonds de coopération régionale (FCR), CPER, Aide publique au développement française
- Actions de coopération menées par les collectivités locales
- Actions de coopération intervenant dans le cadre des organismes de coopération régionale (de type COI)

Ce **dispositif complexe** rend difficile le **positionnement et la crédibilité** d'INTERREG :

L'aide au développement des pays de la zone est soutenue par des bailleurs de fonds internationaux (aide publique française et relations UE/ ACP notamment) et bénéficie de programmes financiers pouvant représenter plusieurs dizaines voire centaines de millions

d'euros<sup>1</sup>. Replacé dans ce contexte de coopération, et compte tenu du fait que le programme INTERREG intervient principalement à travers des actions **réalisées avec les Etats**, et non avec des régions, le programme apparaît **extrêmement marginal**.

Ceci étant dit, les enveloppes financières de programmes d'aide au développement de pays ACP sont difficilement comparables avec celles de programmes de coopération régionale dans la mesure où ces interventions ne répondent pas à des objectifs similaires.

Il serait pertinent néanmoins d'instituer un mécanisme de gestion qui puisse assurer l'intervention conjointe des instruments financiers (FED/FEDER), articulation pertinente davantage avec la mesure E4 du DOCUP Objectif 1. Ce mécanisme nécessite d'une part une réflexion au sein de la Commission sur l'articulation de ses instruments financiers, notamment par une coordination renforcée des interventions des DG concernées (DG Régio, DG DEV, DG Commerce notamment), une définition claire des modalités de gestion commune et une **mise en cohérence des politiques communautaires en faveur du développement régional** de la Réunion, seule région européenne de la zone.

Au niveau régional, les différents dispositifs coexistants entraînent une **certaine confusion des interventions locales**.

L'analyse de l'**articulation du programme** avec les autres dispositifs est rendue difficile par :

- Une très **faible visibilité des actions de l'Etat**, tant au niveau des dispositifs régionaux (FCR et CPER notamment) qu'au niveau national,
- Une « **concurrence** » **relative des actions du Conseil régional** financées sur ses propres lignes de crédit de coopération régionale, induite par le caractère nouveau du programme et l'absence à ce stade de **réflexe INTERREG**.
- Des actions du Conseil général relativement éloignées du domaine d'intervention d'INTERREG, ce qui peut expliquer en partie sa relative faible implication dans le programme.

La revue des différents acteurs et instruments a montré par ailleurs que :

- Les fonds injectés dans la coopération régionale atteignent **environ 5 M€/an**, le plus gros contributeur étant le Conseil régional de La Réunion dont les actions propres représentent environ 2 M€/an. Dans ce dispositif, **INTERREG représente environ 15% du volume financier local**.
- La majorité des instruments soutient des actions relevant de **formes de coopération différentes** (bilatérale, trilatérale, multilatérale) et couvrent **des domaines d'intervention variés**.
- Les actions financées concernent, pour la plupart des instruments, **les 3 cercles géographiques de coopération régionale** même si l'essentiel des actions intervient sur le **1<sup>er</sup> cercle** (pays de la COI).
- Les **types de bénéficiaires visés sont souvent les mêmes** : bénéficiaires institutionnels ou para-institutionnels et associations. Les porteurs privés (entreprises) sont très faiblement couverts par les différents instruments.

Ainsi, le programme INTERREG IIIB ne semble puiser sa singularité ni dans les cibles géographiques visées, ni dans les types de bénéficiaires touchés.

En revanche, plusieurs éléments constitutifs du programme INTERREG contribuent à sa **différenciation** et à sa **singularité** par rapport à d'autres types d'interventions :

- Le programme s'inscrit prioritairement dans une démarche de **coopération bilatérale décentralisée**,
- Les actions financées doivent avoir un **fort impact** pour le développement économique de la région. **Ce principe de réciprocité** est fondamental et donne sens à l'utilisation des fonds structurels dans ce domaine d'action.
- Le programme a plutôt vocation à financer des **investissements immatériels** ou des infrastructures légères, et plus particulièrement des actions de recherche, d'expertise (diagnostic, identification des besoins) et d'accompagnement.
- Enfin, le programme intègre la coopération entre régions ultra-périphériques (RUP).

<sup>1</sup> A titre d'exemple, Madagascar bénéficie d'environ 120 M€/an d'aide publique française.

Ainsi, l'amélioration du fonctionnement du programme, l'affirmation de ses spécificités et l'articulation avec les autres dispositifs, nécessitent, de façon transversale, et au-delà d'INTERREG, une **réflexion globale sur la complémentarité** des différents outils et un renforcement généralisé des **échanges d'information** entre les différents acteurs.

- Au sein du Conseil régional, ces échanges doivent permettre d'adopter le « **réflexe INTERREG** » sur tous les dossiers de coopération régionale afin de favoriser leur éligibilité.
- Au delà du Conseil régional, ces échanges sont une des conditions indispensables à la **mise en cohérence et la complémentarité des outils** tant sur le **fonds** (domaines d'intervention, cibles prioritaires, type de bénéficiaires, etc.) que sur la forme (utilisation financière optimale des autres dispositifs en termes de contreparties notamment).

D'une manière plus générale, plusieurs interlocuteurs rencontrés proposent, à ce titre, la mise en place d'une **base de données et d'un centre de ressources** en matière de coopération régionale permettant de recenser, centraliser et informer sur l'ensemble des dispositifs existants. Certains acteurs estiment même que cette démarche pourrait aller jusqu'à la mise en place d'une **structure ad hoc en matière de coopération régionale**, permettant une gestion intégrée et transversale de toutes les questions et de tous les outils et financements relatifs à la coopération régionale de façon générale.

Si cette proposition semble peu opérationnelle à très court terme, elle renforce l'idée d'une **coordination plus formalisée et structurée des différents dispositifs au niveau régional**, relayée par l'évaluation.

En effet, il semble que seule une **approche véritablement coordonnée au niveau régional** pourra assurer une **légitimité externe** réelle à l'ensemble des actions de coopération décentralisée et pourrait permettre à la région de créer les conditions optimales à l'articulation du programme avec les autres types de financements communautaires, octroyés au titre de l'aide au développement aux pays de la zone (FED notamment). Dépassant alors la marginalité relative de nombreux programmes individuellement peu mobilisateurs et pesant peu financièrement, la politique de coopération régionale ainsi structurée pourrait alors devenir un véritable outil, **crédible et légitime** aux yeux des Etats de la zone avec lesquels la région coopère, d'actions de partenariat avec les pays de la zone.

Cette coordination dépasse néanmoins très largement le cadre d'INTERREG et relève d'une **réflexion plus globale sur la coopération régionale** et son **articulation entre le niveau régional, national et communautaire**.

Les modalités de mise en œuvre et le système de suivi du programme assurent-ils un fonctionnement optimal et un suivi rigoureux du programme ? L'efficacité à mi-parcours est-elle satisfaisante ?

Une accumulation de retards n'offrant que 7 mois d'opérationnalité et induisant des risques importants en termes de dégageant d'office

En mars 2004, le programme n'affiche que **7 mois d'opérationnalité**, compte tenu des nombreux retards accumulés.

Ces retards sont en premier lieu liés à l'adoption des documents de programmation, mais ils sont également dus à d'autres facteurs internes :

- La marginalité du programme par rapport à l'Objectif 1 :
  - faiblesse de l'enveloppe financière comparativement à un programme Objectif 1 extrêmement important,
  - existence d'un certain télescopage des 2 programmes dans leur mise en œuvre : démarrage en parallèle, approbation du DOCUP Objectif 1 en 2000 et mise en œuvre en 2001 pendant les négociations d'INTERREG,

- priorité clairement donnée à l'Objectif 1 par l'ensemble des partenaires, renforcée par la règle du dégage office dès 2002,
- La faiblesse des ressources humaines consacrées au programme au démarrage (par ailleurs financées hors FEDER),
- Les difficultés liées au caractère nouveau du programme, l'absence de « réflexe INTERREG » des acteurs de la coopération et les priorités données à d'autres outils – perçus comme plus flexibles.

Ces différents facteurs expliquent qu'au 1<sup>er</sup> mars 2004 le programme présente un **taux de programmation extrêmement faible** (2%) avec seulement six actions programmées (dont deux sur l'assistance technique).

**Etat d'avancement de la programmation au 1<sup>er</sup> mars 2004**

Coût total prévu (en M€)	5.881
Subvention UE prévue (en M€)	5
Coût total programmé (en M€)	0.137
<b>Taux de programmation (en CT)</b>	<b>2.34%</b>
<b>Taux de réalisation (en CT)</b>	<b>0.14%</b>
<b>Taux de réalisation du programmé</b>	<b>6.09%</b>

Cet état d'avancement peut s'avérer particulièrement problématique au regard de la **règle du dégage office**, à laquelle le programme INTERREG est confronté pour la première année. En effet, l'enveloppe financière de la tranche annuelle 2002 est tenue d'être justifiée au 31.12.2004, ce qui induit un risque de dégage office potentiel à fin 2004 de près de **500 K€, soit de près de 60% de la tranche 2002**.

Cette règle induira par ailleurs **un risque croissant sur les années à venir**, compte tenu de la **montée en charge de la maquette financière à partir de 2004** et du non-retraitement de l'avance.

Des procédures de gestion calquées sur l'Objectif 1, garantes d'un fonctionnement optimal

Les analyses menées visent à valider **le fonctionnement** du programme INTERREG IIIB Océan indien et à évaluer **l'efficacité générale des procédures** d'animation, de gestion et de contrôle.

Le fonctionnement du programme INTERREG IIIB Océan indien tel qu'il est prévu dans les différents documents de mise en œuvre (piste d'audit, guide gestion) **semble pertinent et bénéficie des acquis et des bonnes pratiques** expérimentées dans le cadre de l'Objectif 1.

L'analyse a, en revanche, montré que les efforts doivent désormais porter sur **l'animation du programme**, autour d'une meilleure diffusion des possibilités offertes par le programme, nécessitant un plan de communication et de diffusion.

Si le volet « formation des acteurs et élaboration des documents de base de la programmation et du système de gestion et de contrôle » a été bien mené, le volet « communication » de l'animation reste un des points clefs d'une dynamisation du programme.

Celle-ci doit porter prioritairement vers **les mesures en difficulté de démarrage**, en fonction des cibles identifiées (relance de projets initiaux, réunions de travail bilatérales avec les bénéficiaires, présentations techniques vers des acteurs plus en retrait) et doit être accompagné **d'outils opérationnels tels les appels à projet ciblés** sur des mesures ou sous-mesures spécifiques.

La dynamisation du programme dépendra également d'une **clarification des responsabilités** des différents acteurs sur ce point et d'un **soutien renforcé aux services instructeurs** les moins expérimentés en matière de gestion des fonds européens.



L'adoption des méthodes de mise en œuvre de la Commission (animation, programmation, suivi, évaluation, contrôle) constitue un des critères clefs de la **valeur ajoutée communautaire**. Le programme INTERREG, et à travers lui l'autorité de gestion, applique de façon satisfaisante les procédures recommandées. Le **caractère expérimental du programme doit inciter les acteurs clefs du dispositif à parfaire sa performance, autour des notions d'animation et de pilotage.**

#### Un système de suivi (indicateurs) pertinent mais à rendre opérationnel

Cette étape a pour objet **la revue du dispositif de suivi des indicateurs**, principalement physiques (réalisations, résultats, impacts), afin de déterminer dans quelle mesure le programme s'est doté de moyens adéquats d'évaluation en continu.

L'analyse a souligné la pertinence globale du dispositif de quantification des objectifs. En revanche, compte tenu des quelques observations apportées et de la modestie du programme, l'évaluation propose d'une part de **réduire le nombre d'indicateurs**, et d'autre part **d'assurer une couverture exhaustive** du programme.

Ceci implique prioritairement de :

- Créer, parallèlement à la rédaction des cadres d'intervention, un nombre d'indicateurs très limité pour les sous-mesures non quantifiées à ce jour,
- Supprimer les indicateurs peu pertinents ou dont le renseignement apparaît complexe,
- Réduire le nombre d'indicateurs d'impacts, notamment au niveau des sous mesures. Les indicateurs d'impact visent à mesurer l'atteinte des objectifs généraux du programme et doivent donc être principalement transversaux à l'ensemble des mesures.

Néanmoins, à ce stade de la programmation, **les efforts doivent davantage se porter sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif que sur sa refonte.**

Ainsi, l'évaluation préconise **d'une part de créer les conditions optimales de collecte de l'information, et d'autre part de rendre effectif et opérationnel le dispositif ainsi conçu, à travers :**

- La définition des modalités de renseignement de tous les indicateurs (identification des sources d'information par type d'indicateurs),
- La fiabilisation des procédures de collecte pour les trois types d'indicateurs (réalisation et résultat / impact / priorités)
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi simple des indicateurs par opération programmée, à la charge de la cellule « animation » du programme.

#### Une efficacité limitée à ce stade mais des perspectives de projets assurant la valeur ajoutée communautaire

L'analyse de l'efficacité du programme se fonde sur l'état d'avancement financier et physique de la programmation. Compte tenu du démarrage tardif de la programmation et du très faible nombre d'actions actuellement programmées, l'évaluation vise également à appréhender les **perspectives d'évolution de la programmation à court et moyen terme.**

Les projets réalisés, s'ils sont numériquement peu nombreux, répondent aux objectifs du programme INTERREG et sont **porteurs de retombées positives**. L'évaluation globale de l'atteinte des objectifs généraux et des objectifs transversaux du programme n'a pas de sens compte tenu du faible degré d'avancement du programme.

Les quatre projets programmés à ce stade sur l'axe 1 se sont traduits par de bons résultats, contribuant ainsi à l'atteinte de ses différents objectifs.

En effet, s'agissant des objectifs communs à l'ensemble des mesures, les projets ont concerné :

- un grand nombre d'opérateurs locaux et extérieurs

- plusieurs pays de la zone avec des actions de type bilatéral (Seychelles, Madagascar) et multilatéral (ensemble des pays de la zone)

Les projets contribuent également à l'atteinte des objectifs transversaux et plus particulièrement le développement de la société de l'information et l'environnement. Par ailleurs, si les projets réalisés ne sont pas directement créateurs d'emploi, les 2 actions portées par le Centre d'Intelligence Economique ainsi que la mission formation à Madagascar peuvent avoir à terme un impact favorable sur l'emploi.

L'état d'avancement actuel nécessite une **dynamisation forte du programme**. Celle-ci doit être réalisée à l'aide des outils de communication, d'information et d'appels à projets ponctuels et nécessite un **recensement de tous les projets potentiels** à court et moyen termes.

Par ailleurs, l'analyse des dossiers en cours d'instruction et l'identification de tous les projets potentiels laissent présager d'une montée en charge de la programmation :

- Quatre dossiers sont programmables à très court terme,
- Plus d'une trentaine de dossiers ont pu être identifiés et seraient programmables à court ou moyen terme,
- Ces projets potentiels concernent une grande majorité de sous-mesures

Néanmoins, la dynamisation de la programmation nécessite, de façon transversale :

- Une **implication renforcée de certains services instructeurs**, notamment dans le rôle d'information et de relance de certains bénéficiaires avec qui ils ont des contacts réguliers,
- Une **animation spécifique pour chacune des sous-mesures**, notamment à l'aide d'appels à projet différenciés,
- Une réflexion relative à l'avenir de certaines sous-mesure qui ne font pas à ce stade l'objet de cadre d'intervention,
- L'évolution et l'ouverture des contenus opérationnels de certains cadres d'intervention,
- Le renforcement de l'implication de certains partenaires.

Ainsi, sous réserve d'une accélération de la programmation en 2004, le programme devrait répondre aux principaux critères de valeur ajoutée communautaire<sup>2</sup> :

- En effet, le programme se différencie des autres dispositifs par la mise en place d'actions générant un **impact positif pour le territoire réunionnais** et répond en ce sens aux objectifs communautaires relatifs à la cohésion économique et sociale et à la mise en œuvre de priorités communautaires transversales.
- Par ailleurs, le programme applique le **principe de partenariat**, même si une meilleure coordination des instruments dont dispose chaque partenaire devrait renforcer ce point.
- Enfin, le programme a su suivre les bonnes pratiques expérimentées dans le cadre de l'Objectif 1 mettant en œuvre de façon satisfaisante les procédures recommandées par la Commission.

## Perspectives : un défi important pour la Région

### Une « obligation de performance » à court terme

L'application de la **règle du dégagement d'office** rend nécessaire « l'obligation de résultats » du programme cette année.

A ce titre, la méthode de rattrapage de la programmation qui a débuté doit être poursuivie, en particulier autour des deux étapes :

<sup>2</sup> La **valeur ajoutée communautaire** peut se définir comme l'application de 3 critères principaux : réalisation d'objectifs communautaires relatifs à la cohésion économique et sociale et mise en œuvre de priorités communautaires transversales / application du principe de partenariat et création d'un effet de levier européen des contributions Etat, région et privées / application des méthodes de mise en œuvre de la Commission (programmation, suivi, évaluation, contrôle)

- Une première phase « brutale » de **récupération de projets matures ou démarrés de 2004**. L'outil de souplesse que constitue le paiement alternatif pourra également être utilisé, dès lors que les projets respectent le guide des procédures.
- Une deuxième phase de **mise en œuvre de l'animation à court terme**, notamment à l'aide d'outils de communication et d'appels à projets. L'identification des principaux dossiers « en portefeuille », plus ou moins matures, et le recensement des principaux bénéficiaires, doivent servir de supports aux gestionnaires pour faire émerger de nouveaux projets.

L'état d'avancement actuel nécessite par ailleurs une **prise de conscience immédiate** de l'ensemble des partenaires des enjeux et une **priorisation du programme**, afin de couvrir le risque de dégageant d'office, alors même que la structure moyenne des projets (coût moyen d'un dossier) est faible.

Cette règle et les conséquences qu'elle induit constituent un **challenge** pour la Réunion : ce programme **quasi expérimental** doit être **le plus performant possible** afin d'assurer l'atteinte des objectifs poursuivis à échéance du programme.

#### Un défi à relever pour l'avenir de la coopération régionale en 2007

Les perspectives énoncées par le troisième rapport sur la cohésion économique et sociale font de la « coopération territoriale européenne » un des trois axes majeurs de la politique de cohésion, ce qui peut laisser présager d'un **programme de coopération sans commune mesure** avec l'actuelle initiative communautaire INTERREG de l'Océan indien.

Celui-ci devrait être élaboré dans le cadre du **nouvel instrument de voisinage (NIV)** qui propose d'encourager les priorités stratégiques notamment de recherche et développement, de la société de l'information, d'environnement, de prévention des risques et de gestion intégrée de l'eau dans le cadre de la coopération régionale. L'instrument encouragerait également le développement socio-économique durable et les principes acquis en matière de partenariat, de programmation pluriannuelle et de cofinancement dans le cadre des initiatives communautaires. A ce jour, des incertitudes subsistent néanmoins sur l'accession des DOM au NIV.

Ces objectifs, en dehors de la gestion intégrée de l'eau (non applicable pour des territoires isolés), sont actuellement **au cœur de la stratégie** du programme INTERREG IIIB Océan indien.

En ce sens, le programme INTERREG IIIB Océan indien constitue une **opportunité formidable d'expérimentation**, au niveau local, en matière de coopération régionale. La deuxième phase du programme (2004-2006) doit donc favoriser la **structuration d'un dispositif de coopération régionale**.

Elle doit également permettre **de mieux identifier les sources de cohérence entre les niveaux locaux, nationaux et communautaires** et **d'améliorer la performance financière et physique** du programme afin que toutes les parties en cause utilisent les opportunités vraisemblablement offertes en 2007.